A Orang. ce 23e Juillet 1664. N. 377.

Monsieur.

Par ma dernière ay eu l'honneur de vous faire sçavoir quelque chose de la conduite des mal intentionnez en Brab. de la ville d'Anvers et grand nombre des principaux chefs de guerre, maintenant ils nous jettent des propos de guerre, ainsi que j'ay escrit, dis que l'on ne se doit fier en eux, et la dilayement que Mr. de Goudt faisoit de payer, n'estoit que pour prendre advantage et qui avoit été deliberé en conseil des Etats qui se sont tenus à Anvers, depuis ils ont changé d'advis, la seule persuasion que la ville étant si importante, que Leurs Hautes ou nous delibérons, nous y avoient interessé ou ils se seroient deb faire, bis que j'en ay parlé avois leur dernière déclaration, laquelle j'ay envoyé ainsi d'avois par la mauvaise dégie dudit Mr. de Goudt, dans les assemblées qui se sont tenues et faites en Anvers, et voicy, les conseils preuves et stores, allando la leur grandeur, et faveur, Brabançons et Liegeois et ydoines de deliberer, les 4 membres de Brabant, Anvers, Lier, Casan Chanoines de quelques uns du Chapitre, pitzigued y a eu de l'un et l'autre, quelques fois, quelques uns des dits membres et les Nobles, Anvers qui y ont assisté ordinairement et qui ont tout gouverné, auxquels se sont tous les autres ont suivi, sont à Bruxelles, les 4 membres, Leur grandeur, et Casan, il a été premièrement proposé qu'il falloit mettre deffaut certificats et de bonne attestation Dit Mr. de Goudt, comme les plaintes qui ont été faites à regard de beaucoup ne sont pas rétablis et qu'elles ont été faites par des ignorants passionnez et practiquez, et qu'ainsi elles ne devoient avoir valeur pour mettre aucun coupable qui elles soient faites, et au moyen dudit certificat demande la continuation dudit Mr. de Goudt au gouvernement, lesquels certificats sont signez par des magistrats et par eux assistez, et nous avons veu, que Mr. de Goudt se faisoit fort de cela, et qui ne pouvoit se devoit retirer en Conséquence, Ceux qui ont requis ces assemblées, pardevant qui cette proposition fut été faite, il faut y travailler assez de temps, Leurs Commis extraordinaires, pour autoriser les dites assemblées pour [illegible] donner les propositions, ou en les assemblées 432 tout cela y manque, Car il n'y a aucun qui soit été requis

ni qui ayt de legitime vocation pour cela, et mons. de Bethony qui
a retiré les plaintes estoit commis par le roy, et desquels en quelle
Sr. de roosebeau peut mesme faict, car ce n'est rien des principaux
arcboutants, ne peut porter aucun prejudice, puisqu'il n'est pas habitant
de cette ville, n'ayant jamais voulu se faire bourgeois pour estre
consideré subject de S.A. quoy qu'il en ayt esté requis souvent
neantmoins il est sur le poinct de se retirer tout-a-fait au
dauphiné avec sa famille et a cest effect il a vendu sa maison
dans le mons. Girard, sauf quelques terres qu'il a en la dite
province, et nous remarquons s'il vous plaist que le Sr. de goult a
fort flatté led. Sr. de roosebeau et l'a fort caressé, il luy a
fait present d'une belle espée, ce Sr. de roosebeau a esté practiqué
par chevalier et lad.te a cause qu'il est gentilhomme hardi et
d'execution et qu'il a quelque despit contre mons. le comte
de dona sans fondement au moins bien foible au moins que je sçay
fort bien. et que ces trois chevalier, lad.te et roosebeau estoient
ordinairement au chasteau d'où ils ne sortoient que pour se
retirer sur le soir et ils appelloient la leur quartier commun
Conseil
On dit pour chose asseurée qu'ils ont ouvert les archives de S.A.
ou les papiers concernants l'estat sont, bien qu'ils n'ayent pas toutes
les clefs, ils ont les serrures qu'ils peuvent faire ouvrir quand
bon leur semble, ils y ont pris quantité des papiers que ledit
Sr. de goult porte, non pas pour servir S.A. ainsi que nous
pouvons penser, mais pour tascher a accomoder les affaires et
a les retablir, et de tout cela il y a veritte toute apparente
car lad.te chevalier et quelques autres mal intentionnés ne se sont
pas empesché de dire, on verra bien du changement aux affaires
quand mons. de goult sera arrivé a paris, et mons. de
Zulichem, aura bien de besogne et sera bien en peine de respondre
a tout ce qu'on luy objectera. J'ay creu que c'estoit de mon debvoir de
vous informer de ces choses affin que par vostre prudence vous y
apportiez les precautions necessaires,
mons. de Lapise vous envoyera le script que mons. de Chambrun luy
baillera touchant ce qu'il luy dit de la part de lad.te qui continue
a l'inquieter estant sur le point d'espouser et n'ose sortir de
la maison,